République Française
Département de La Réunion

COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

DECISION D'ESTER EN JUSTICE
4 -2023/DAJRCP

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal n° 05-20200711 en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au Maire, pour ester en justice ;

VU la requête déposée pour la Société VAITI TRAITEUR enregistrée le 16 janvier 2023 sous le numéro 2300042 ;

DECIDE de défendre les intérêts de la Commune du Tampon devant le Tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion dans le cadre de la requête enregistrée sous le n° 2300042 et déposée le 16 janvier 2023 pour la Société VAITI TRAITEUR.

Fait au Tampon, le 03 AVR. 2023

Le Maire

COMMUNE DU TAMPON REUNION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

André THIEN-AH-KOON

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission au contrôle de Légalité le :
- l'exécution des formalités de publicité requise par le CGCT le :

256 rue Hubert Delisle - CS 32117 - 97831 Le Tampon Cedex
Tél. 0262 57 86 86 - Fax. 0262 57 84 26 - E-mail : gestion.courrier@mairie-tampon.fr
www.letampon.fr